

cours qui contient l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Je n'ai pas hésité, quand il s'agit d'affaires provinciales—je sais que tous les gouvernements provinciaux de l'Ontario ont agi de même à me procurer autant de copies que possible du discours prononcé par le trésorier de cette province quand il a fait son exposé budgétaire. Ce discours a été imprimé et distribué tous les ans, aussi loin que ma mémoire me reporte en arrière. La dernière année que j'ai fait partie de cette chambre, un grand nombre de copies ont été spécialement imprimées. Elles ont été affranchies et expédiées par les membres du parlement provincial. Aussi longtemps qu'on se limitera absolument à quelque chose qui donne lieu à un discours en cette Chambre, si un fonctionnaire du département, dans ses instants de loisir et sans nuire à la tâche qui lui est assignée, emploie son temps à expédier à différentes parties du pays, pour l'information des citoyens tel ou tel discours, cela n'aurait pas l'effet désastreux qu'a semblé indiquer mon honorable ami. Si je prépare une liasse de brochures électorales qui ne font pas partie d'une discussion qui s'est développée ici, la question serait différente. Quant à ce qui a été réellement fait, il n'y a pas de doute que certains de mes messagers m'ont adressé un certain nombre d'enveloppes qui se trouvaient au département. La plus grande partie de ce travail, j'en suis certain, fut exécutée après les heures de bureau. Je ne me suis pas enquis s'il en a été autrement. Si ce travail s'est fait durant les heures de bureau, il vaudrait peut-être mieux qu'il en eût été autrement. Dans ce cas-là, je n'essaierai pas à nier un seul instant le fait accompli.

M. LENNOX : Je ne crois pas que le ministre ait répondu complètement à la question soulevée, je le dis, avec beaucoup d'hésitation, mais je crois avoir raison de parler comme je le fais. Voici la question que j'ai posée. Les fonctionnaires du département ont-ils adressé des brochures électorales à York-centre, alors qu'ils devaient employer leurs instants à servir le pays qui acquittait leurs appointements? Je ne fais pas de distinction entre les différentes catégories de littérature électorale. Peu m'importe ce qui en était. Nous ne discutons pas la question de la franchise postale. Nous n'avons rien à voir à cela. Personne n'attaque ce point-là. La question est de savoir si, alors que ces fonctionnaires étaient payés par le trésor public, on les a employés à expédier au dehors des brochures ou des documents destinés à promouvoir les intérêts d'un parti politique lors d'une élection. Dans l'affirmative, je n'hésite aucunement à dire que cela est mal sous tous les rapports.

Le ministre sait si ce fait s'est produit ou non. Il n'a pas répondu à cette question. Sait-il qu'une partie de son personnel fut employée à expédier des documents à York-

M. GRAHAM.

centre, littérature destinée à éclairer le peuple mais sous un certain jour seulement? Je ne veux pas débattre avec le ministre la question de savoir si un employé a raison ou non de consacrer ses heures de loisir à cette besogne. Je ne suis pas pour m'attarder à discuter cette question insignifiante. Le ministre sait-il qu'une partie du temps de ces fonctionnaires a été consacrée à plier, à mettre sous enveloppe, à adresser et à expédier cette littérature?

L'hon. M. GRAHAM : Mon honorable ami a assez d'intelligence pour comprendre mes réponses. J'ai dit distinctement que, sans aucun doute, certains membres de mon personnel ont adressé et jeté à la poste des copies de l'exposé budgétaire fait ici par l'honorable ministre des Finances.

M. R. L. BORDEN : Pourquoi ne l'a-t-on pas fait, au ministère des Finances ?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne saurais dire. J'établis une distinction entre les discours prononcés ici et les matières étrangères qu'on introduit. Sans aucun doute, quelques membres du personnel de mon ministère ont fait ce travail. Quant à savoir quelle partie de ce travail s'est effectuée au cours des heures réglementaires ou en dehors de ces heures, c'est ce que je ne saurais dire.

M. LENNOX : Le ministre sait-il qu'une partie de ce travail s'est effectuée, après les heures réglementaires ?

L'hon. M. GRAHAM : Je crois pouvoir répondre sans crainte dans l'affirmative.

M. LENNOX : Le ministre sait-il qu'une partie de ce travail s'est faite durant les heures ordinaires de bureau ?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne saurais dire.

M. LENNOX : A-t-on accordé à ceux qui ont fait ce travail quelque compensation privée ou bien se sont-ils acquittés de cette tâche comme d'un travail se rattachant à leur service ?

L'hon. M. GRAHAM : Je ne leur ai accordé aucune indemnité.

M. LENNOX : Savez-vous si d'autres leur ont accordé cette indemnité ?

L'hon. M. GRAHAM : Non.

M. LENNOX : Quand bien même ce travail se serait effectué après les heures réglementaires et qu'on eût accordé à ces employés une compensation de nature privée, c'est une pratique fort répréhensible. Nous sommes en lieu de croire que ces employés ont fait ce travail pendant les heures de service et aux frais du pays. Le ministre, je l'espère, ira aux renseignements et nous éclairera à cet égard ; sinon il faudra veiller à ce que l'on fasse une stricte enquête. On ne saurait concevoir de plus dangereuse pratique que celle de ré-